



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale
1^{er} août 2024

Original : anglais
Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Dixième session extraordinaire

Réunion du groupe d'experts

Abidjan, 3 et 4 septembre 2024

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Questions organisationnelles : adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté**

I. Introduction

1. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) tient ses sessions extraordinaires selon que de besoin. À sa trente-cinquième réunion tenue à Nairobi le 1^{er} mars 2024, le Bureau de la CMAE est convenu de convoquer la dixième session extraordinaire de la CMAE du 3 au 6 septembre 2024 à Abidjan (Côte d'Ivoire) et a accepté l'offre du Gouvernement ivoirien de l'accueillir.
2. Conformément à l'offre susvisée, la dixième session extraordinaire aura lieu au Sofitel Abidjan Hotel Ivoire à Abidjan (Côte d'Ivoire) et comportera deux débats : un débat d'experts les 3 et 4 septembre 2024 et un débat ministériel les 5 et 6 septembre 2024.
3. Le Bureau de la CMAE a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire de la dixième session extraordinaire de la CMAE (AMCEN/SS.10/1).
4. Le secrétariat a diffusé une note d'information concernant la dixième session extraordinaire publiée sous la cote AMCEN/SS.10/INF/1. Une liste des documents établis pour la session figure dans l'annexe I du présent document et le programme de travail est exposé dans l'annexe II.

II. Objectifs et aperçu général de la dixième session extraordinaire

5. La dixième session extraordinaire aura pour thème « *Raising Ambition for Accelerating Action on Drought Resilience and Combating land degradation and desertification* » (Rehausser l'ambition pour accélérer l'action en faveur de la résilience face à la sécheresse et lutter contre la dégradation des terres et la désertification). Il s'agira d'envisager un renouvellement de l'engagement des États membres, des partenaires et des parties prenantes en vue de rehausser les ambitions de l'Afrique pour améliorer la résilience des populations face aux effets de la sécheresse et accroître les investissements en matière d'adaptation, de dégradation des terres et de désertification.
6. La session visera également à renforcer les contributions de la CMAE au programme de la région en matière d'environnement et de développement durable, y compris le renforcement des mesures visant à atténuer les sécheresses en Afrique, l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres en Afrique, l'amélioration des moyens de favoriser la restauration des écosystèmes et le recensement et le renforcement

* AMCEN/SS.X/EGM/1.

** La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

des partenariats et des synergies permettant d'améliorer la mobilisation des ressources pour lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse.

7. La session offrira en outre aux ministres l'occasion de fournir des orientations de politique générale concernant la participation de l'Afrique aux grandes manifestations à venir en matière d'environnement, notamment la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la cinquième session du comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin.

8. Le débat d'experts prévu à la dixième session extraordinaire permettra de porter plusieurs questions à l'attention des ministres pour examen.

9. Le débat d'experts donnera lieu à l'élaboration d'un projet de déclaration et de projets de décision et de messages clés, qui tiendront compte des discussions tenues au titre des différents points de l'ordre du jour, pour examen et adoption lors du débat ministériel de la CMAE.

III. Points de l'ordre du jour provisoire

Point 1

Ouverture de la réunion

10. Le représentant de la Présidente de la CMAE, laquelle est la Ministre éthiopienne du plan et de la Commission de développement, présidera le débat du groupe d'experts, tandis que le représentant du Vice-Président de la CMAE assurera les fonctions de Rapporteur.

11. Le représentant de la Présidente de la CMAE prononcera une allocution de bienvenue. Les représentant(e)s du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui assure le secrétariat de la Conférence, et de la Commission de l'Union africaine prononceront également des allocutions liminaires.

Point 2

Questions d'organisation

12. Le représentant de la Présidente de la CMAE présentera l'ordre du jour provisoire (AMCEN/SS.10/EGM/1).

13. Le Président du débat d'experts, en tant que représentant de la Présidente de la Conférence, présentera le projet de programme de travail figurant dans l'annexe II du présent document et appellera l'attention des représentant(e)s sur la liste des documents établis pour le débat d'experts, qui figure dans l'annexe I.

Point 3

Examen du renforcement des mesures visant à atténuer la sécheresse en Afrique

14. L'examen mené au titre de ce point portera sur le besoin impérieux de renforcer les stratégies d'atténuation de la sécheresse en Afrique, continent de plus en plus vulnérable aux effets des changements climatiques. La session couvrira les multiples facettes des épisodes de sécheresse, qui non seulement menacent la sécurité de l'approvisionnement en eau, mais exacerbent également les pénuries alimentaires, l'instabilité économique et la dégradation de l'environnement.

Les discussions porteront principalement sur des solutions innovantes, y compris la mise en œuvre de technologies de pointe en matière de gestion de l'eau, la promotion de cultures résistantes à la sécheresse et le renforcement des systèmes d'alerte précoce. Elle visera en outre à souligner l'importance des efforts de collaboration entre les nations africaines, les organismes régionaux et les partenaires internationaux pour mettre en place des infrastructures résilientes et des pratiques durables. Elle se conclura par des décisions concrètes visant à construire une Afrique plus résiliente face à la sécheresse.

15. Le Président du débat d'experts donnera la parole aux États membres et aux parties prenantes.

Point 4**Examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres en Afrique**

16. L'examen mené au titre de ce point portera sur les progrès et les défis dans la réalisation des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres en Afrique. Compte tenu du fait que la dégradation des terres fait peser une grave menace sur le développement durable, la session comportera une évaluation de l'efficacité des stratégies et politiques actuelles visant à restaurer les terres dégradées et à prévenir toute dégradation supplémentaire. Les discussions mettront en lumière des exemples de réussite, des pratiques innovantes de gestion des terres et l'intégration de connaissances traditionnelles aux techniques modernes. Il s'agira également d'aborder le rôle des cadres stratégiques, des mécanismes de financement et des initiatives de renforcement des capacités dans la réalisation des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres. L'accent sera mis sur la nécessité de coordonner les initiatives des pays africains, des organisations régionales et des parties prenantes internationales, afin d'améliorer les processus de suivi, de communication d'informations et de vérification. La session aura pour objectif de renforcer les engagements pris et d'accélérer l'action en vue de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres.

17. Le Président du débat d'experts donnera la parole aux États membres et aux parties prenantes.

Point 5**Examen des moyens de favoriser la restauration des écosystèmes**

18. L'examen de ce point de l'ordre du jour sera ciblé sur le recensement et l'élargissement des moyens de favoriser la restauration des écosystèmes à travers l'Afrique. La session sera l'occasion de passer en revue une série d'initiatives de restauration visant à réhabiliter des paysages dégradés, à renforcer la biodiversité et à améliorer les services écosystémiques. Les principaux sujets abordés comprendront la mise en œuvre de projets de restauration à grande échelle, le recours à des solutions fondées sur la nature et les activités de restauration menées par les populations locales. Les discussions porteront sur les modèles de restauration ayant donné des résultats, la prise en compte des objectifs de restauration dans les politiques nationales et le potentiel de création d'emplois verts imputable aux activités de restauration. En favorisant une approche collaborative, la session visera à exploiter tout le potentiel offert par la restauration des écosystèmes en tant que moyen de lutter contre les changements climatiques, d'appuyer le développement durable et d'améliorer la résilience des paysages africains.

19. Le Président du débat d'experts donnera la parole aux États membres et aux parties prenantes.

Point 6**Examen des partenariats et des synergies visant à améliorer la mobilisation des ressources pour lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse**

20. L'examen de ce point de l'ordre du jour portera sur les stratégies de renforcement des partenariats et de création de synergies visant à améliorer la mobilisation des ressources pour lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse en Afrique. La session mettra l'accent sur l'importance des collaborations multipartites, y compris entre les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et les donateurs internationaux, en vue d'une mise en commun des ressources et des compétences. Les discussions porteront sur les mécanismes de financement novateurs, tels que les financements mixtes, les partenariats public-privé et les perspectives de financement de l'action climatique, à l'appui de pratiques de gestion durable des terres. La session permettra également d'aborder le rôle des cadres régionaux et internationaux pour faciliter la coordination des activités et de l'allocation des ressources. Il s'agira en outre des moyens de favoriser des partenariats solides permettant de renforcer la capacité des nations africaines à lutter efficacement contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse et de promouvoir ainsi le développement durable et la résilience sur tout le continent.

21. Le Président du débat d'experts donnera la parole aux États membres et aux parties prenantes.

Point 7

Préparatifs de l'Afrique en vue de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

22. L'examen de ce point de l'ordre du jour portera sur les préparatifs stratégiques de l'Afrique en vue de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. La session visera à consolider la position et les priorités de l'Afrique pour assurer l'efficacité de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres au niveau mondial. Les discussions concerneront principalement l'examen de l'état d'avancement des plans d'action nationaux et régionaux, le recensement des défis majeurs et l'échange des meilleures pratiques et des solutions innovantes.

23. La session visera également à souligner l'importance d'une voix africaine unifiée dans les négociations en vue d'obtenir l'appui et les engagements voulus de la communauté internationale. Il s'agira, en outre, d'étudier les moyens d'améliorer le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources pour réaliser les objectifs fixés. La session consistera à aligner les stratégies nationales sur les objectifs de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et à renforcer la collaboration dans l'objectif de préparer au mieux l'Afrique à défendre ses intérêts et à contribuer de manière appréciable à la lutte mondiale contre la désertification et la dégradation des terres, à l'occasion de la seizième session de la Conférence des Parties.

24. Le Président du débat d'experts, en tant que représentant de la Présidente de la CMAE, invitera la présidence du Groupe africain de négociateurs dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à présenter brièvement la feuille de route de l'Afrique en vue de la seizième session de la Conférence des Parties.

25. Le Président de la réunion du groupe d'experts donnera ensuite la parole aux États membres et aux parties prenantes.

Point 8

Préparatifs de l'Afrique en vue d'autres conférences internationales sur l'environnement

a) Préparatifs en vue de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

26. La vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se tiendra du 11 au 22 novembre 2024 à Baku (Azerbaïdjan).

27. La vingt-neuvième session sera axée sur une réflexion consacrée à la formulation d'un nouvel objectif collectif quantifié en matière de financement de l'action climatique, qui soit équitable et ambitieux et adapté à l'urgence et à l'ampleur du problème et qui tienne compte des besoins et des priorités des pays en développement.

28. Le Groupe africain de négociateurs sur les changements climatiques exposera brièvement l'avancement des préparatifs à ce jour, en mettant l'accent sur les questions de négociation présentant un intérêt pour l'Afrique, et présentera une série de messages clés à examiner par le groupe d'experts en vue du débat ministériel.

b) Préparatifs en vue de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

29. La seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique se tiendra du 21 octobre au 1^{er} novembre 2024 à Cali (Colombie) et aura pour thème « Peace for nature » (La paix pour la nature).

30. Le Groupe africain de négociateurs sur la biodiversité exposera brièvement l'avancement des préparatifs à ce jour, en mettant l'accent sur les questions de négociation présentant un intérêt pour l'Afrique, et présentera une série de messages clés à examiner par le groupe d'experts en vue du débat ministériel.

c) Préparatifs en vue de la cinquième session du comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin

31. La cinquième session du comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, se tiendra du 25 novembre au 1^{er} décembre 2024 au Centre d'expositions et de congrès de Busan (République de Corée).

32. À sa cinquième session, Le comité intergouvernemental de négociation mènera un examen approfondi du projet de texte compilé de l'accord juridiquement contraignant et poursuivra les négociations en vue d'achever ses travaux sur l'instrument d'ici la fin de la session.

33. Le Président du débat d'experts invitera la présidence du Groupe africain de négociateurs sur la pollution plastique à présenter brièvement la feuille de route de l'Afrique en vue de la cinquième session du comité intergouvernemental de négociation.

Point 9

Dates et lieu de la vingtième session ordinaire

34. La vingtième session de la CMAE sera accueillie par un État membre d'Afrique du Nord.

35. Durant la dix-neuvième session ordinaire, les ministres sont convenus que les consultations au sein de la sous-région de l'Afrique du Nord se poursuivraient sur la question du lieu et des dates de la vingtième session ordinaire, afin que la sous-région parvienne à une décision et fasse rapport à la réunion consultative de la CMAE qui se tiendrait en marge de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

36. À sa trente-cinquième réunion, qui s'est tenue le 1^{er} mars 2024, le Bureau de la CMAE a pris note des consultations en cours dans la région de l'Afrique du Nord et a exhorté la sous-région à parvenir à un consensus concernant le lieu de la vingtième session ordinaire de la CMAE.

37. À l'issue du débat d'experts, un rapport sur les options d'accueil de la vingtième session sera soumis au débat ministériel.

Point 10

Examen du projet de déclaration, des projets de décision et des principaux messages

38. Le Président du débat d'experts présentera le projet de déclaration, les projets de décision et les principaux messages pour examen et discussion.

Point 11

Questions diverses

39. Toutes autres questions importantes pertinentes qui ne figurent pas à l'ordre du jour pourraient être examinées au titre de ce point. Il est proposé que tout État membre ayant une question à soulever au titre de ce point de l'ordre du jour fournisse au secrétariat un exemplaire d'un document d'information à distribuer au cours de la session.

Point 12

Clôture de la réunion

40. Le Président du débat d'experts invitera les représentant(e)s du PNUE et de la Commission de l'Union africaine à prononcer des allocutions de clôture. Le Président prononcera la clôture officielle de la session par une déclaration.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Description</i>
Documents de travail	
AMCEN/SS.10/EGM/1	Ordre du jour provisoire du débat du groupe d'experts
AMCEN/SS.10/EGM/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté du débat du groupe d'experts
AMCEN/SS.10/1	Ordre du jour provisoire du débat ministériel
AMCEN/SS.10/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté du débat ministériel
AMCEN/SS.10/2	Note d'information : Rehausser l'ambition pour accélérer l'action en faveur de la résilience face à la sécheresse et lutter contre la dégradation des terres et la désertification
AMCEN/SS.10/3	Note d'information : Mobiliser des financements et des partenariats pour lutter contre la sécheresse, la dégradation des terres et la désertification en Afrique
Documents d'information	
AMCEN/SS.10/INF/1	Note d'information à l'intention des participant(e)s à la dixième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/SS.10/INF/2	Bureaux de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement : 1985–2023
Documents de référence	
AMCEN/BUR.9/3	Règlement intérieur de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/BUR.9/2	Statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Annexe II

Programme de travail de la réunion ministérielle des 3 et 4 septembre 2024

Mardi 3 septembre 2024

<i>Heure</i>	<i>Description</i>
	Point 1
9 heures – 10 heures	Ouverture de la réunion
	Point 2
10 heures – 10 h 30	Questions d'organisation
	Point 3
10 h 30 – 12 heures	Examen du renforcement des mesures visant à atténuer la sécheresse en Afrique
	Point 4
12 heures – 13 heures	Examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres en Afrique
13 heures – 15 heures	Pause déjeuner (et manifestations connexes)
	Point 5
15 heures – 16 h 30	Examen des moyens de favoriser la restauration des écosystèmes
	Point 6
16 h 30 – 18 heures	Examen des partenariats et des synergies visant à améliorer la mobilisation des ressources pour lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse

Mercredi 4 septembre 2024

<i>Heure</i>	<i>Description</i>
	Point 7
9 heures – 10 h 30	Préparatifs de l'Afrique en vue de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
	Point 8
10 h 30 – 11 h 30	Préparatifs de l'Afrique en vue de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et la cinquième session du comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin
	Point 9
11 h 30 – 13 heures	Dates et lieu de la vingtième session ordinaire
13 heures – 15 heures	Pause déjeuner
	Point 10
15 heures – 17 h 30	Examen du projet de déclaration, des projets de décision et des principaux messages
	Point 11
17 h 30 – 18 heures	Questions diverses
	Point 12
18 heures – 18 h 30	Clôture de la réunion